



Commission de Suivi de Site NYRSTAR à AUBY

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : Le 27 juin 2019

Collège « administration de l'Etat »

Monsieur DAMIENS, Sous-préfecture de Douai
Madame HAREMZA, Sous-préfecture de Douai
Monsieur GARLENOT, Sous-préfecture de Douai
Monsieur DELBROUQUE, DREAL
Monsieur MELIN, DREAL
Monsieur PAQUE, Préfecture du Nord, Direction des sécurités
Monsieur BEFFUMO, DDSP 59 CSP Douai
Madame VINCOURT, SRT Douai

Collège « exploitant »

Madame DUFLOS, NYRSTAR
Monsieur DUBOIS, NYRSTAR
Monsieur BRASSART, NYRSTAR et Président de la CSS
Monsieur CARTIER, NYRSTAR
Monsieur SCHARER, NYRSTAR

Collège « salariés »

Monsieur ABDELNASSER, Elu CSE NYRSTAR
Monsieur PLOUVIER, Elu CSE NYRSTAR

Collège « collectivités »

Monsieur ILSKI, Conseiller Délégué à la mairie de Roost-Warendin
Monsieur RICHARD, Maire Adjoint à Roost-Warendin
Monsieur JASPARD, Adjoint au Maire de Flers-en-Escrebieux
Monsieur LESAGE, Adjoint au Maire d'Auby
Monsieur DELCOURT, Conseil départemental, Direction de la voirie
Monsieur BENSMIDA, Douaisis Agglo
Monsieur GROBELNY, Pôle Aménagement Réseaux Environnement de Douaisis Agglo

Collège « riverains »

Monsieur TROUVILLIEZ, Nord Nature Environnement
Monsieur SALVINO, Association Aubyeoise de Défense de l'Environnement
Monsieur LESPAGNOL, Auby
Monsieur CLAMAGIRAND, Auby
Monsieur MEURISSE, VM Building Solutions

« Personnes qualifiées »

Capitaine JADAS, SDIS 59
Adjudant-chef FRANCOIS, SDIS 59
Monsieur LEGRAIN, VNF

Secrétariat de la CSS

Madame GAMELIN, S3PI
Monsieur VANDEWIELE, S3PI

Personne excusée :

Représentant de la DDTM de Douai

La séance est ouverte à 10 heures.

I. Introduction du président de la CSS

Monsieur BRASSART remercie les participants de leur présence et se félicite que les réunions de CSS rassemblent des acteurs toujours plus nombreux et impliqués.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement NYRSTAR pour l'année 2018 (risques technologiques et risques chroniques)

Information générale

Présentation des activités

Monsieur BRASSART annonce que l'usine d'Auby fêtera ses 150 ans d'activité au mois de septembre. Elle a produit, en 2018, 155 183 tonnes de zinc, 185 851 tonnes d'acide sulfurique et 42 583 kilos d'indium. Ce dernier matériau étant un composant essentiellement utilisé dans les nouvelles technologies, l'usine va en augmenter la production. Dans ce domaine, la capacité de l'usine est de 72 tonnes.

Dans la projection de son activité, Nyrstar souhaiterait être capable de produire du germanium comme ils se sont diversifiés avec l'indium.

Ressource humaine

L'entreprise a connu un plan social en 2018. Elle emploie actuellement 270 salariés et 30 intérimaires.

Bilan SGS

Actualités administratives

Il y a un nouvel Arrêté Préfectoral Complémentaire en date du 15/04/2019 suite au donné acte de l'étude de danger 2014.

Nyrstar a aussi été soumis à l'Arrêté règlementant les usages de l'eau en vue de la préservation des ressources en eau dans le département du Nord du 31/07/2018 appliqué jusqu'au 31/12/2018.

Formation SEVESO

Monsieur DUBOIS indique qu'une formation SEVESO d'une heure, qui présente les risques liés à chaque secteur de l'usine et des règles à respecter, est dispensée à chaque nouvel entrant sur le site. Celui-ci est suivi d'un questionnaire de vérification de la bonne compréhension des exigences. 1 022 personnes ont ainsi été formées en 2018 (923 entreprises extérieures, 76 intérimaires, 16 stagiaires écoles et 7 Nyrstar).

Cette formation est organisée en trois volets : la sécurité du personnel, l'impact environnemental et la sûreté.

Par ailleurs, les identités et les véhicules entrants sont systématiquement contrôlés, y compris quand il s'agit des véhicules d'urgence du SDIS.

Monsieur BRASSART précise que les salariés disposent, une fois formés, d'une vignette sur leur casque (obligatoire sur l'ensemble du site), ce qui facilite le contrôle de cette formation.

Incidents

Monsieur SCHARER liste les incidents survenus en 2018 (ceux-ci sont tous saisi dans un logiciel de suivi) :

- Au niveau de la production d'indium métal :
 - Une fuite de chlore a été détectée et réparée sur le four 11 40, celui-ci a été changé immédiatement.
- Au niveau des fluogrillage :

Des courtes émissions de SO₂ ont été détectées. Celles-ci étaient liées à différents événements ce qui a entraîné l'arrêt de la production et le remplacement des éléments fautifs :

- Un bourrage des filtres plats séchant et finale ;
- Une chaîne s'est brisée sur le R19 ;
- Une fuite sur l'économiseur four ;
- Un manque de matière ;
- Un arrêt planifié pour maintenance préventive , émission de SO₂ lors du redémarrage;
- Une fuite du surchauffeur secondaire.

Il y a aussi eu un arrêt du fluogrillage pendant 1 semaine en août 2018 par choix suite à des difficultés financières.

De plus, un départ de feu a été détecté lors de la découpe d'un fer de lisse au niveau du bâtiment poudre de zinc.

Principales réalisations 2018

Monsieur SCHARER présente les réalisations au titre de l'année 2018. Celles-ci portent sur :

- La mise en place d'un bac de rétention d'huile pour le transformateur TR7 prévu en 2019 ;
- La réalisation du couvercle ATEX B78 et l'extraction vers la cheminée ;
- La finalisation de l'étude de réduction des rejets de SO₂ dans le cadre des MTD (Meilleures Technologies Disponibles) ;
- Le remplacement du matériel de captation et de détection des poussières de zinc présent sur la zone de lixiviation afin de diminuer le risque d'explosion en zone ATEX ;
- L'amélioration du système de détection et d'extinction d'incendies ;
- Le remplacement du plafond intermédiaire des réfrigérants ;
- La réfection du sol des cuves autour de la zone Acide Retours ;
- La finalisation de la remise en état des passerelles d'accès aux réfrigérants permettant le changement de plafonds dévésiculeurs (diminution des rejets vésicules acides) et reprise des mesures atmosphérique (fin 2018).

Contrôle du SGS

Monsieur DUBOIS fait savoir que cinq audits internes SGS ont été réalisés en 2018 (fluogrillage, lixiviation, halle d'électrolyse, maintenance et service environnement) par 3 auditeurs distincts.

Il y a vocation en 2019 d'augmenter le nombre d'auditeurs.

Lors de ces audits, des écarts en termes de connaissances et de compétences par rapport au plan de formation ainsi que de mise à jour des documents SGS ont été détectés.

Il existe un comité SGS dont les principales actions sont l'actualisation du POI prévu pour 2019 et la révision des formations SGS.

Equipe de seconde intervention (ESI)

Le site dispose d'une ESI (Equipe de Seconde Intervention) de pompiers volontaires, qui a réalisé 24 exercices sur l'année. (2 par mois). Leurs exercices évoluent par rapport à l'étude de dangers.

L'ESI est composée de 10 personnes, dont 3 sapeurs pompier volontaires (SPV) et 2 ancien SPV.

POI - PPI

Le POI est en cours d'actualisation avec un prestataire, Sécurilog. Son dépôt est prévu pour le 30 juin 2019. Il est actuellement en validation en CSSCT.

En cas de crise, il y a une interdiction à tous les véhicules de rentrer sur le site.

Deux exercices ont été réalisés :

- Le 5 septembre 2018 sur une fuite de fioul sur la station.

Actions à revoir : le système d'alerte, l'organisation, le poste de commandement, les ESI et le poste d'accueil.

- Le 9 avril 2019 sur une rupture de canalisation à hauteur d'homme.

Actions à revoir : le système d'alerte, la communication entre le poste de garde et le poste de commandement et le recensement du personnel.

Lors de ce dernier exercice, l'interdiction d'entrer sur le site et le déclenchement des sirènes ont provoqué l'affolement de certains riverains.

Bilan environnemental

Suivi des bassins

Madame DUFLOS indique que trois bassins sont en activité sur le site (G4, G5 et G6). G4 et G5 servent au stockage de goethite et G6 pour les eaux pluviales.

La transformation du G5 en stockage solide se poursuit.

Consommation

2 031 820 mètres cubes d'eau du canal ont été utilisés, pour 2 000 000 mètres cube autorisés, ainsi que 66 000 mètres cubes d'eau potable pour 150 000 mètres cubes autorisés.

Pour l'électricité, l'entreprise a consommé 614 904 MWh.

Rejets Canal

En 2018 :

- 350 kg de Zinc ont été rejeté dans le canal sur les 4 400 autorisés ;
- Moins de 50 kg de Cadmium pour 440 autorisés ;
- 20 kg de Plomb pour 1 100 autorisés ;
- 1.5 kg de Mercure pour 110 d'autorisés.

Rejets atmosphériques

Au niveau atmosphérique, l'usine a rejeté 363 tonnes de SO₂ en 2018.

Monsieur BRASSART précise que la production diminue en cas de pic de pollution.

Bilan réglementaire

Monsieur DUBOIS fait état de trois inspections de la DREAL en 2018 :

- Le 11/04/2018 sur « Etude et cartographie des zones extérieures au site pollués en Pb et Cd » pour donner suite à l'AP du 21/07/2018. Mise en demeure de l'entreprise le 17/09/2018 qui engendrera l'envoi d'un rapport à la DREAL en mars 2019 avec 19 prélèvements en zone agricole et 25 en zone urbaine sur les 69 demandées ;
- Le 27/09/2018 sur le thème « inondation » ;
- Le 17/09/2018 inspection REACH sur l'enregistrement de la Calcine. Celle-ci a donné lieu à une mise en demeure. La mise en demeure a été levée en avril 2019 suite à l'enregistrement de la substance dans REACH.

Il n'y a pas eu de contrôle inopiné en 2018.

Monsieur MELIN précise que l'étude diligentée à la suite de l'inspection du 11 avril 2018 n'a pas révélé de nouvelles pollutions. Toutefois, les données de cette étude, sont incomplètes sur plusieurs zones en raison du refus des riverains.

Objectifs 2019

Monsieur DUBOIS indique que pour 2019, l'entreprise souhaite :

- Finaliser son POI et le faire valider par le SDIS ;
- Planifier ses exercices sur 3 ans, (3 exercices POI/an et 3 exercices par département de l'entreprise /an) ;
- Réaliser la notice de réexamen de l'étude de danger (Novembre 2019) ;
- Refondre la gestion des MMR, SGS et PPAM suite au nouvel AP d'avril 2019 ;
- Demander l'autorisation d'exploiter à hauteur de 200 000 tonnes ;
- Mener un plan d'action pour réduire la consommation hydraulique ;
- Se mettre en conformité avec les MTD.

Monsieur LEGRAIN invite l'usine à inclure le chemin de halage et le canal dans l'organisation de ses exercices.

Monsieur DAMIENS ajoute que l'arrondissement de Douai dispose d'un détachement Sentinelle qui effectue des patrouilles aléatoires sur les sites sensibles, dont l'usine NYRSTAR.

III. Questions et échanges

Monsieur DUBOIS propose d'utiliser les panneaux lumineux disponibles pour informer les riverains lorsqu'un exercice est en cours. La procédure d'utilisation de ces panneaux mériterait par ailleurs d'être clarifiée.

Monsieur DELCOURT précise que ces panneaux ont été payés par le département et une formation a été dispensée aux sites industriels. Ces derniers disposent d'un bouton pour fermer les barrières et d'un mot de passe pour accéder aux panneaux. L'entreprise a toute liberté pour utiliser ces équipements. Il souligne que la communication avec la SNCF laisse à désirer.

Monsieur DAMIENS note que la fermeture des barrières par un industriel privé aboutit à un blocage de la voie publique et que cette situation doit être encadrée au mieux. Il rappelle que la voie publique est gérée par l'autorité publique. Cependant, en l'occurrence, nécessité fait loi. L'entreprise doit cependant prévenir la mairie aussi rapidement que possible.

Monsieur JADAS ajoute que, dans un tel cas de figure, le SDIS et la Police doivent également être informés. Il préconise de prévoir la présence d'une personne capable de réparer ces barrières au cas où elles ne se relèveraient pas.

Monsieur ABDELNASSER estime que les riverains devraient être informés de la procédure, afin d'éviter toute panique.

Monsieur DAMIENS s'y montre favorable. Il rappelle que la route est un endroit dangereux.

Monsieur DELCOURT signale que le département a demandé à la mairie de réduire la vitesse maximale de 70 à 50 km/h sur cette portion.

Monsieur BRASSART indique que l'entreprise avait installé des radars pédagogiques le long de son site. Leur présence incitait cependant certains conducteurs à augmenter leur vitesse.

Monsieur DAMIENS envisage d'organiser des opérations de contrôle de vitesse aux alentours de l'usine.

Monsieur RICHARD observe qu'en dépit de l'interdiction de traverser le centre-ville faite aux véhicules de plus de 15 tonnes et de la mise en place d'une voie de contournement, les poids-lourds continuent à utiliser cet itinéraire. Trois à quatre camions sont verbalisés chaque jour.

Monsieur BRASSART explique qu'une information pourra être remise aux chauffeurs lors de leur passage au poste de sécurité. Il se rapprochera également du site voisin pour les inviter à faire de même.

Monsieur DELCOURT signale que les résidus du bassin G5 se répandent avec le vent.

Monsieur BRASSART en prend note et annonce que l'entreprise intensifiera ses campagnes d'humidification.

Monsieur TROUVILLIEZ estime que certains dossiers préliminaires devraient être communiqués en amont des CSS afin de pouvoir préparer les questions. Par ailleurs, certaines études mettent en cause l'indium dans le développement de certaines maladies. Dès lors, il souhaite savoir quelles sont les mesures permettant de protéger les ouvriers et la population.

Monsieur BRASSART explique que l'indium est isolé des autres produits. De plus, il est produit sous forme métallique, ce qui en facilite la maîtrise. Il rappelle également que les salariés sont suivis par un médecin du travail.

Madame GAMELIN fait savoir qu'un travail sera mené afin d'améliorer la transmission des documents.

La séance est levée à 11 heures 25.

Le Président de la CSS

Éric BRASSART

